

12 février 2025

Comité exécutif

Séance extraordinaire du 12 février 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 12 février 2025 à 13 h 30.

De plus, mesdames les conseillères Lyne Poitras et Jessica Racine-Lehoux ainsi que monsieur le conseiller Marco Savard sont présents, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, madame Élyse Ménard, directrice générale adjointe, madame Brigitte Cérat, directrice générale adjointe, ainsi que monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents.

Monsieur Daniel Dubois, directeur général et madame Annie Surprenant, conseillère, sont absents.

— — — —

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 13 h 30

ORDRE DU JOUR

CE-E-20250212-2

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis en y apportant toutefois la modification suivante :

- Retrait de l'item 10.1 « Octroi d'un contrat de gré à gré - SA-24-INF-0271 - Fourniture de deux (2) compresseurs 60 HP ("Water cooled") ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PROCÈS-VERBAUX

12 février 2025

CE-E-20250212-5.1

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
9 janvier 2025**

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu
copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le
9 janvier 2025.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue
le 9 janvier 2025 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

CE-E-20250212-6.1

**Participation des membres du conseil municipal à diverses
activités**

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à
l'intention des membres du conseil municipal;

Que soit entérinée la participation de madame la
mairesse Andrée Bouchard au lancement de la 21^e édition des
« Journées de la persévérance scolaire 2025 en Montérégie »
organisé par l'Instance régionale de concertation en
persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
(IRCM) et ayant eu lieu le 10 février 2025, à Longueuil;

Que mesdames les conseillères Lyne Poitras,
Marianne Lambert et Claire Charbonneau ainsi que monsieur le
conseiller Marco Savard soient autorisés à participer au « Dîner
grande rencontre Desjardins - Dîner de la mairesse » organisé
par la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu
le 13 février 2025, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que madame la mairesse Andrée Bouchard et
madame la conseillère Lyne Poitras soient autorisées à
participer à la soirée-bénéfice « Vins et fromages » organisée
par l'Association de la construction du Québec (ACQ)
Montérégie le 21 février 2025, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que madame la mairesse Andrée Bouchard ainsi
que mesdames les conseillères Lyne Poitras et Claire
Charbonneau soient autorisées à participer au « Dîner Grande
rencontre Desjardins – Ministre Christine Fréchette » organisé
par la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu
le 28 février 2025, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

12 février 2025

Que madame la mairesse Andrée Bouchard soit autorisée à participer au colloque sur « Le financement des services de police municipaux au Québec » organisé par la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) le 20 mars 2025, à Québec;

Que madame la mairesse Andrée Bouchard soit autorisée à participer à la 12^e édition du « Gala Agristars » organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) le 7 avril 2025, à Brossard;

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les coûts afférents à ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-E-20250212-6.2

Renonciation de servitude - Lot 3 422 793 du cadastre du Québec – 765, boulevard de Normandie

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu détient une servitude d'utilité publique dans les lignes latérales et arrières des anciens lots 80-5 et 80-6 de cadastre de la Paroisse de Saint-Jean, maintenant connu comme étant le lot 3 422 793 du cadastre du Québec, publiée sous le numéro 82 968 au Registre foncier de la circonscription foncière de Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que cette servitude avait été consentie au moment du développement, c'est-à-dire, avant l'implantation des services publics;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec, Bell Canada et le Service des infrastructures et gestion des eaux consentent à une renonciation de cette servitude, mais dans les lignes latérales seulement, puisqu'elle n'est pas utilisée;

Que le greffier ou la greffière adjointe ainsi que l'avocate-conseil soient autorisés à signer l'acte de renonciation de la servitude affectant les lignes latérales nord et sud des anciens lots 80-5 et 80-6 de cadastre de la Paroisse de Saint-Jean, maintenant connu comme étant le lot 3 422 793 du cadastre du Québec, cette servitude ayant été publiée sous le numéro 82 968 au Registre foncier de la circonscription foncière de Saint-Jean, et ce, aux frais du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 février 2025

CE-E-20250212-6.3

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2025-2026

Que soit autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de la cotisation annuelle de la Ville au montant total de 26 741,64 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

RESSOURCES HUMAINES

CE-E-20250212-8.1

Affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Maxime Trudeau au poste de « Chef de division - Gestion des opérations » au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le poste de « Chef de division - Gestion des opérations » au Service des travaux publics sera vacant à partir du 8 février 2025 et qu'un transfert de dossier est nécessaire avant le départ officiel de la titulaire actuelle;

CONSIDÉRANT que monsieur Maxime Trudeau possède les compétences pour assurer cette fonction;

Que soit autorisée l'affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Maxime Trudeau au poste de « Chef de division - Gestion des opérations » au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement du 27 janvier 2025 au 16 février 2025 inclusivement.

Que les conditions de travail de monsieur Maxime Trudeau soient celles prévues au *Protocole des conditions de travail des employés cadres (cadres équités)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

12 février 2025

CE-E-20250212-8.2

**Nomination de monsieur Maxime Trudeau au poste de
« Chef de division - Gestion des opérations » au Service des
travaux publics**

CONSIDÉRANT que le poste de « Chef de division
- Gestion des opérations » sera vacant à compter du
17 février 2025;

CONSIDÉRANT que monsieur Maxime Trudeau
possède les qualifications, expériences et compétences pour ce
poste et qu'il satisfait aux exigences du poste;

Que soit autorisée la nomination de monsieur
Maxime Trudeau au poste « Chef de division - Gestion des
opérations » au Service des travaux publics en date du
17 février 2025.

Que les conditions de travail de monsieur
Maxime Trudeau soient celles prévues au *Protocole des
conditions de travail des employés cadres (cadres équités)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

CE-E-20250212-8.3

**Nomination de monsieur Sébastien Nadeau au poste de
« Chargé aux opérations - Électrique et mécanique » au
Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT que le poste de « Chargé aux
opérations - Électrique et mécanique » est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT que monsieur Sébastien Nadeau
possède les qualifications, expériences et compétences pour le
poste;

Que soit autorisée la nomination de
monsieur Sébastien Nadeau au poste « Chargé aux opérations -
Électrique et mécanique » au Service des travaux publics en
date du 24 mars 2025.

Que les conditions de travail de monsieur
Sébastien Nadeau soient celles prévues au *Protocole des
conditions de travail des employés cadres (cadres équités)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

CE-E-20250212-8.4

Adoption du nouvel organigramme du Service des infrastructures et gestion des eaux

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins effectuée par la direction du service;

Que soit adopté le nouvel organigramme du Service des infrastructures et gestion des eaux en y apportant les modifications suivantes en date du 13 février 2025, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

De prendre acte des modifications suivantes à cet organigramme :

- Création d'un poste cadre régulier de « Chef de division – Ingénierie » sous la supervision du « Directeur »;
- Création d'un poste syndiqué col blanc régulier de « Technicien hydraulique » sous la supervision du « Chef de section – Hydraulique »;
- Déplacement du poste cadre de « Chargé de projets environnementaux » sous la responsabilité du « Chef de division – Ingénierie »;

Ces modifications prenant effet à compter du 13 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

CE-E-20250212-8.5

Adoption du nouvel organigramme de la division des Transports

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un poste temporaire est prévu au budget de 2025;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du service;

Que soit adopté un nouvel organigramme de la division des transports en date du 13 février 2025, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

12 février 2025

De prendre acte de la modification suivante à cet organigramme :

- Création d'un poste cadre temporaire se terminant le 31 décembre 2025 de « Coordonnateur aux transports » sous la supervision du « Chef de division » de la division des Transports.

Cette modification prendra effet à compter du 3 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-E-20250212-8.6

Adoption du nouvel organigramme de la division des affaires juridiques

CONSIDÉRANT que l'analyse des besoins a été effectuée par la division des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT que l'ajout de ce poste est déjà prévu au budget de base 2025 tel qu'adopté par le Conseil municipal;

Que soit adopté un nouvel organigramme de la division des affaires juridiques en date du 13 février 2025, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

De prendre acte des modifications suivantes à cet organigramme :

- Création du poste cadre régulier temps complet de « Procureur » sous la responsabilité de l' « Avocat-conseil »;
- Déplacement du poste syndiqué col blanc régulier de « Secrétaire » sous la responsabilité du troisième « Procureur ».

Ces modifications prendront effet à compter du 24 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES</u>
--

12 février 2025

CE-E-20250212-9.1

Autorisation pour un campement temporaire au parc du Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard dans le cadre du « Camporee Tri-District » des scouts

CONSIDÉRANT que le « Camporee Tri-District » rassemblera près de quatre-cents (400) participants du Québec, des États-Unis et de l'Ontario;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage en nature fait partie de la méthode « scout »;

CONSIDÉRANT que l'organisme s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rendre ses installations sécuritaires et conformes;

Que le « 5^e Groupe Scout » soit autorisé à installer un campement temporaire du 9 au 11 mai 2025 au parc du Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard.

Que la fermeture du stationnement adjacent au parc du Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard soit autorisée du 9 au 11 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROVISIONNEMENTS

CE-E-20250212-10.2

Octroi d'un contrat de gré à gré - SA-24-TDI-0231 - Services de photographies aériennes (orthophotos)

CONSIDÉRANT qu'un contrat impliquant une dépense inférieure à 133 800 \$ peut être octroyé de gré à gré à la suite d'une demande de prix, le tout conformément au règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé à « Perron, Hudon, Bélanger inc. » le contrat de services de photographies aériennes (orthophotos) jusqu'à concurrence d'un montant estimé de 81 057,38 \$, taxes incluses.

Qu'une dépense supplémentaire soit autorisée en prévision des contingences au contrat totalisant un montant équivalent à 20 % de celui octroyé, soit 16 211,48 \$, taxes incluses pour un montant global estimé de 97 268,86 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-E-20250212-10.3

Octroi d'un contrat de gré à gré - SA-25-INF-0002 - Services professionnels - Rédaction des plans et devis incluant la surveillance – Travaux d'installation de cabinets de surverse

CONSIDÉRANT qu'un contrat impliquant une dépense inférieure à 133 800 \$ peut être octroyé de gré à gré à la suite d'une demande de prix, le tout conformément au règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé à « GBI Experts-Conseils inc. » le contrat de Services professionnels - Rédaction des plans et devis incluant la surveillance - Travaux d'installation de cabinets de surverse jusqu'à concurrence d'un montant estimé de 74 986,70 \$, taxes incluses.

Qu'une dépense supplémentaire soit autorisée en prévision des contingences au contrat totalisant un montant équivalent à 20 % de celui octroyé, soit 14 997,34 \$, taxes incluses pour un montant global estimé de 89 984,04 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICES TECHNIQUES

CE-E-20250212-12.1

« Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) » - Approbation du rapport final des coûts d'entretien 2024-2025

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) » et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville est admissible à une subvention pour couvrir certaines dépenses liées à l'entretien, au lignage et à la signalisation du réseau cyclable, et ce, par le biais du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte »;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vue accorder du ministère des Transports du Québec une aide financière de 15 030 \$ pour l'entretien de la Route verte 2024-2025;

12 février 2025

CONSIDÉRANT que le ministère a établi ses versements de la manière suivante:

- Un montant pour le premier versement équivalent à 80 % de l'aide financière, suivi du versement final qui sera payé lorsque le ministère aura reçu et analysé le rapport des travaux effectués, adopté par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a déposé le rapport concernant les coûts d'entretien pour le tronçon de la Route verte pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'autoriser la transmission dudit rapport aux autorités du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Que soit autorisée la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur.

Que la Ville reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que Marie-Josée Morin, directrice du Service des travaux publics, soit dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE

CE-E-20250212-15.1

Signature d'un protocole d'entente avec le CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu, afin d'offrir l'accès gratuit aux services de transport en commun et adapté à l'intérieur des limites de la Ville (zone 1) aux élèves inscrits à un programme d'études postsecondaires, est échu depuis le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu d'en conclure un nouveau;

12 février 2025

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu un protocole d'entente avec le CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu pour le maintien de la gratuité du service de transport en commun à l'intérieur des limites de la Ville (zone 1) aux étudiants inscrits à un programme d'études postsecondaires offert par ce cégep à son établissement de Saint-Jean-sur-Richelieu, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, renouvelable automatiquement à son échéance pour une durée additionnelle de douze (12) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-E-20250212-20

Levée de la séance

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 14 h 04.

Président

Secrétaire